

## **Synthèse des groupes de travail**

### **Question 20 :**

#### **Comment un établissement peut-il gérer au mieux les moyens dont il dispose ?**

La première question posée lors de cette réunion a d'emblée ouvert un débat sur les divers aspects économiques de la vie en lycée.

Il s'agissait de savoir s'il fallait tenir compte uniquement du nombre d'élèves pour définir un budget.

La réponse a semblé évidente aux participants : évidemment non. Il faut tenir compte de l'origine sociale et de l'origine scolaire des apprenants avant de savoir quels seront les moyens financiers nécessaires pour donner une chance réelle de succès aux intervenants et aux élèves.

Cette première question posée, la question des projets proposés par les uns et par les autres a ensuite mis en évidence le manque de flexibilité et d'adaptabilité des moyens.

Pourquoi par exemple faire d'année en année un même dossier pour un projet qui est reconduit ?

Il arrive parfois qu'un projet soit mis en place avant que les enseignants ne connaissent la composition d'une classe concernée.

Il semble souhaitable que le chef d'établissement puisse avoir une marge de manœuvre plus importante et qu'il bénéficie de budgets plus conséquents avant la mise en place d'une action.

Il apparaît également que le budget accordé est trop souvent réduit par rapport à la demande et que son efficacité en est affectée.

Un autre problème évoqué a été celui de l'évaluation des projets.

Dans certains cas, on peut se demander légitimement si des actions sont lancées dans un réel souci d'engagement avec résultats ou s'il s'agit simplement d'obtenir des rallonges budgétaires justifiées ou pas.

Une proposition a été faite pour que l'évaluation soit interne (travail collectif) et externe.

Quels sont les critères d'évaluation du succès d'une action ?

La réussite aux examens, l'évolution personnelle de l'élève évaluée par un ou plusieurs enseignants ?

Savoir, savoir être, savoir-faire ?

Un classement des lycées est-il possible objectivement, souhaitable et constructif ?  
Les publics des établissements étant très divers, un classement semble aléatoire et destiné à sanctionner les lycées ayant à résoudre des problèmes qui les dépassent souvent...

Le chef d'établissement serait le plus à même de juger des critères d'efficacité.

Le constat fait par les uns et les autres reste le suivant : le système actuel est figé et manque de sens.

De plus, le travail personnel des enseignants n'est pas assez reconnu et valorisé.

Des remarques d'ordre général ont été faites sur les diplômes (CAP, BEP, BAC PRO) pour essayer de faire un état des lieux et de voir lesquels répondront le mieux aux besoins.

Le CAP semble faire un état des lieux et de voir lesquels répondront le mieux aux besoins.

Le CAP semble demandé, le baccalauréat aussi dans certains domaines mais le BEP montre certaines limites.

### **Question 13 :**

Le débat a été une succession de points soulevés :

Pour éviter que les élèves ne soient en difficulté, il faut tout faire pour que les acquis de base soient présents. Actuellement, un redoublement se fait dans les mêmes conditions aucun apport pour l'élève.

- Certains seuils ne sont-ils pas plus importants que d'autres à franchir ? Doit-on faire passer un élève qui n'a pas le niveau au CP, en CM2 puis au collège ?
- Pour changer les mentalités, ne plus parler de redoublement mais de classes passerelles ou formation en 3 ans (au lieu de 2).
- A chaque test en primaire, il faudrait une classe passerelle par exemple : entre le CP et le CE1,  
entre le CM2 et la sixième.
- Problème de la gestion des médecins scolaires, infirmières, psychologues et de la relation avec les enseignants également. 1 psychologue pour les établissements.

- Formation au dépistage des conduites (drogue, alcool...).
- Revoir le système d'inspection des enseignants qui est complètement obsolète.
- Implication des associations de parents d'élèves en cas de problème.
- Absence de Formation continue des enseignants.
- Traitement de l'échec scolaire pas de la prévention ➤ traitement avant le lycée professionnel.
- Aide individualisée en lycée professionnel inutile (insuffisance horaire interprétation de l'élève négative).
- Détecter et traiter les élèves en difficulté en CP et en CM2.
- Le dépistage des élèves en difficulté est fait mais pas traité en primaire ➤ Nécessité de prendre en charge ces élèves différemment ➤ Les sortir dans des classes adaptées en effectif en changeant les conditions.
- Classes à effectifs trop chargés et ce dès la maternelle.
- Elèves analphabètes : pas de traitement du problème, pas de moyens pour les prendre en charge.
- Que propose t-on aux élèves en difficultés ? Les enseignants ne peuvent pas faire de propositions car pas de moyens pour mettre en place les solutions.
- L'implication des parents dans le monde de l'école paraît insuffisant.
- En lycée professionnel, classe de préparation au lycée professionnel si les élèves arrivent de 3<sup>ème</sup> en grande difficulté ➤ avec des professeurs différents, formés à ces techniques de remédiation.
- Aide individualisée ou soutien avec d'autres enseignants que le professeur de la classe.
- Davantage d'autonomie des établissements pour le traitement de l'échec scolaire.
- PPCP, Modules : idées excellentes mais pas de moyens ➤ on se détourne de l'objectif initial pour différentes raisons.

- Il faut que les propositions ou solutions communes à l'échec scolaire venant des enseignants ou de l'établissement soient prises en compte avec les moyens supplémentaires. Donc accorder une plus grande autonomie et des moyens à l'équipe éducative
- A l'entrée en lycée professionnel : faire des entretiens de rentrée et des conseils d'équipes éducatives (1 mois plus tard) pour détecter les élèves en grande difficulté ou en échec scolaire. Ou proposer une année probatoire pour les mettre à niveau.
- Développer les idées de partenariat, école – entreprise ➤ intervention de personnes de l'entreprise en fin de carrière dans les établissements scolaires.

### **Question 7 :**

#### **I) L'orientation est aujourd'hui trop souvent décalée**

- ✓ Il faut revendiquer la place d'ascenseur social pour l'enseignement professionnel.
- ✓ L'orientation doit être constructive : appuyée sur des compétences, et sur des choix d'orientation plutôt que sur des décisions.
- ✓ Quand la construire ?
  - elle nécessite une réflexion à chaque palier, (cycle élémentaire, 3<sup>ème</sup>, seconde),
  - le choix vers l'enseignement professionnel pourrait se faire fin de 4<sup>ème</sup> à condition que celui-ci ait été préparé.
- ✓ "Il faut voir pour comprendre" d'où l'organisation de forums, stages, journées de découverte de l'entreprise...
- ✓ On pourrait utiliser les personnes en préretraite ou retraite pour parler de leur profession, de leur métier (capitalisation de l'expérience).

#### **II) Entre le lycée et l'entreprise, complémentarité ou concurrence ? :**

- Il faut réduire les concurrences, et développer les complémentarités.

Quelques questions de fond :

- Quelle reconnaissance du diplôme dans sa valeur et son unité : des blocs de compétences même validés ne sont qu'une partie du diplôme. Obtenir le diplôme, c'est la finalité qui doit être recherchée.  
Le diplôme pratiqué en enseignement professionnel doit être suivi d'actualisation en la formation continue.
- Quelle législation pour les stages en entreprise.

(élèves de moins de 18 ans, pour quelle formation, avec quels tuteurs formateur...).

- Quelle rémunération des personnes en formation ? Quelle rémunération des personnes qui forment.
- Quelles responsabilités réciproques entre l'école et l'entreprise :  
L'évaluation du stagiaire, la plus value du stagiaire dans l'entreprise (analyse de la tâche dans le contexte de l'ensemble des personnels)
- Quelle approche des nouvelles technologies pour les enseignants. Ils doivent pouvoir anticiper sur les nouvelles technologies en entreprises (➤ contenu de formation, ➤ lieu de formation des stagiaires. ➤ conditions de disponibilité des stagiaires.)
- Faire entrer des adultes en formation continue, notamment en développant des formations à la création d'entreprise dans les domaines professionnels sous la forme de mention complémentaire. (A tous niveaux de diplômes).